

La PRFPH

*Politique régionale de formation des
personnes handicapées*

Les enseignements issus du bilan

Antoine Clapier

Consultant – Cabinet ADEO Conseil



La PRFPH : historique et objectif

- ❑ Initiée dès 1994 par l'Etat, le Conseil régional de Bretagne et l'Agefiph, la politique de formation des personnes handicapées (PRFPH) associe, depuis 2006, Pôle emploi et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- ❑ Elle a pour objectif premier d'**amplifier l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation de droit commun**, c'est-à-dire aux formations ouvertes à tous.
- ❑ Elle vise ainsi la concrétisation, dans le domaine de la formation, des principes de non discrimination et de pleine participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, réaffirmés par la loi du 11 février 2005.
- ❑ Le déploiement de dispositifs spécifiques intervient alors seulement dans les cas où les dispositifs de droit commun n'apportent pas une réponse satisfaisante, ou suffisante en volume, au regard aux besoins des personnes en situation de handicap.

La PRFPH : une valeur ajoutée avérée

- ❑ Une animation de la PRFPH a été mise en place très tôt, pour notamment assurer une interface entre les opérateurs de la formation (organismes de formation et prescripteurs) et appuyer la montée en compétences sur le handicap des organismes de formation
- ❑ Fin 2010, cette animation est arrêtée, et les signataires de la PRFPH se lancent dans une phase de diagnostic - évaluation.
- ❑ Les travaux confiés au cabinet Catalys sur l'année passée ont démontré la plus-value de la PRFPH et la valeur ajoutée apportée par une mission d'animation.

Les leviers d'action

Parmi les principaux leviers d'action pour permettre l'amplification de l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation de droit commun figurent :

- Un **engagement renforcé des centres en matière d'amélioration** de la qualité de leur pratiques et organisation en matière de formation des personnes en situation de handicap
- ↳ Enjeux : créer une dynamique de démarche de progrès, sensibiliser les directions, outiller et accompagner les organismes, mutualiser les moyens et les pratiques

- La poursuite de la **montée en compétences des organismes de formation** et des **prescripteurs** en termes d'ingénierie de parcours et d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- ↳ Enjeux : former et outiller les professionnels, favoriser l'échange de pratiques, le transfert de savoir-faire et la capitalisation des expériences réussies

D'où part-t-on ?

- L'enquête réalisée par le cabinet Catalys auprès des organismes de formation, incluant les CFA, révèle que :
 - 33% des organismes de formation connaissent, sont engagés et ont intégré de manière sensible à leurs processus les exigences de la PRFPH
 - 44% connaissent, ont la volonté de s'engager et ont partiellement intégré à leurs processus les exigences de la PRFPH, mais éprouvent des difficultés à le faire
 - 23% connaissent pas ou peu les exigences de la PRFPH, ne sont pas engagés dans une adaptation de leur processus ou très partiellement, et expriment des difficultés à le faire.
- Notamment, tous les centres n'ont pas institué de fonction de référent handicap, comme personne ressource identifiée
- ↳ L'enjeu est alors d'appuyer les organismes de formation dans l'adaptation de leurs pratiques aux exigences de la PRFPH et d'atténuer les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Les voies et modalités de progrès

- ❑ **Améliorer le repérage** des personnes en situation de handicap et élargir le recrutement sur les formations
 - ↪ Renforcer la collaboration avec les prescripteurs et **élargir le champ des possibles** en matière de publics accueillis et de formation proposées
 - ❑ **Rendre la formation accessible** aux personnes en situation de handicap
 - ↪ **Adapter les modalités pédagogiques** (formation des formateurs, échanges de pratiques et d'outils)
 - ↪ Mettre en place les mesures de **compensation** du handicap et **aménagement**s matériels nécessaires en utilisant au mieux les **dispositifs et aides existantes**
 - ❑ Assurer un **accompagnement de qualité**
 - ↪ Renforcer la capacité de prise en charge du handicap et de certains handicap en particulier (comme le handicap psychique)
 - ↪ Mobiliser les acteurs pertinents pour un **accompagnement partenarial**
-

Les besoins remontés par les organismes de formation et les prescripteurs

- ❑ Un **accès facilité à l'information** de base : typologie de handicap et compensations, dispositifs et aides existantes, acteurs ressources
- ❑ **Sensibilisation** de l'ensemble des équipes dans le centre de formation, et pas seulement du référent handicap
- ❑ Favoriser le **travail en réseau** entre partenaires locaux (organismes de formation, prescripteurs, MDPH, prestataires spécifiques, etc.), la connaissance mutuelle et la manière de travailler ensemble
- ❑ Des **besoins de formation génériques et spécifiques** (repérage des personnes en situation de handicap, adaptations pédagogiques, prise en charge du handicap psychique,...), mais avec des contraintes de temps fortes

Les besoins remontés par les organismes de formation et les prescripteurs

- ❑ Un souhait que **l'animation de la PRFPH soit un facilitateur**
- ❑ Une appétence pour **l'échange de pratiques** et la mutualisation d'outils
- ❑ Le souhait d'une meilleure lisibilité sur les **possibilités de soutien financier** en matière d'accessibilité des locaux et d'aménagements matériels